



**REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de GOUDELIN**

L'an deux mille vingt-six, le huit octobre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de Goudelin, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LE FAUCHEUR Laurent.

Convoqués : LE FAUCHEUR Laurent, SÉHAN Alain, LE MOAL Brigitte, ROUAULT Anne-Marie, GAUVAIN Michaël, TATON Bruno, MALLARGÉ Bernard, THOMAS Gwénaél, LEFEBVRE Nathalie, CORRIO Karine, DONZEL Cécile, BRIAND Julien, CAMUS CARIO Morgane, VINCENT Louis, MARQUIER Charles, LE FORESTIER Doriane, POLLET Guillaume, COLLIN Roxane, PARISCOAT Clémence.

Absente : CAMUS CARIO Morgane (pouvoir à COLLIN Roxane)
MALLARGÉ Bernard (pouvoir à ROUAULT Anne-Marie)
POLLET Guillaume

Secrétaire de séance : TATON Bruno

DÉLIBÉRATION N°20261008 - 042

Date de convocation : 2 octobre 2026

Objet : Approbation du bilan financier scolaire et versement de la subvention à l'OGEC pour l'année 2025-2026

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les dépenses de fonctionnement et de personnel engagées pour l'école publique de la commune au titre de l'année scolaire 2025-2026, s'élevant au total à 109 471 €

Vu le coût par élève arrêté à 2 025.09 € pour la maternelle et 677.47 € pour le primaire,

Vu l'effectif des enfants de la commune scolarisés à l'école privée (OGEC), soit 18 en maternelle et 40 en primaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le bilan financier de l'année scolaire 2025-2026
- **FIXE** la participation financière globale due à l'OGEC à la somme de 63 550.32 €
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à verser le solde de 33 550.32 € (3 acomptes de 10 000 € déjà versés)

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Laurent LE FAUCHEUR